

COMMUNE DE VEBRON  
Département de la Lozère

## ARRETÉ :

AR\_06\_2023

### Arrêté de circulation- Vebron - Les Vanel - Ricandels

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la route;

Vu la demande de l'entreprise SARL 3P-C en date du 15 Mars 2023 pour le remplacement et recalage poteaux réseau télécoms sur Vébron, Les Vanel, Ricandels.

### ARRETE

Article 1 : En raison du motif ci-dessus indiqué, l'entreprise SARL 3P-C est autorisée à réaliser le remplacement et recalage poteaux réseau télécoms sur Vébron, Les Vanel, Ricandels.

Article 2 : Ces restrictions à la circulation des véhicules s'appliqueront du Mercredi 22 Mars au 30 Juin 2023.

Article 3 : La signalisation de danger réglementaire sera mise en place par l'entreprise SARL 3P-C, chargée des travaux. Celle-ci sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie est adressée à l'entreprise SARL 3P-C.

Le 20/03/2023

Pour extrait certifié conforme  
Alain ARGILIER  
Maire de Vébron

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

